



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-42741>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-42741**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Mairie de Talence

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21330522000013

**Ville** : Talence cedex

**Code postal** : 33401

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 33

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://demat-ampa.fr>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Service marchés publics

**Adresse mail du contact** : achatsmarches@talence.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 0556843462

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Inscription au tableau de l'ordre régional des architectes ou diplôme équivalent reconnu
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (en euro(s) HT) ; Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte.

Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Les certificats de qualification professionnelle suivants établis par des organismes indépendants. Le maître d'ouvrage accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres : - Certification ISO 9001 pour le ou les architecte(s) Certificat OPQIBI : planification et coordination, maîtrise des coûts, ingénierie générale bâtiment Certificat OPQTECC : économie de la construction et études de maîtrise d'oeuvre

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 07/05/2024 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Valeur technique de l'offre (mémoire technique) : 60% Dont compréhension de l'opération : 15% Dont qualification et organisation des intervenants : 15% Dont méthodologie d'intervention dédiée : 10% Dont performances en matière de protection de l'environnement : 10% Dont délais, temps d'intervention et calendrier prévisionnel : 10% Prix des prestations : 40%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Marché de maîtrise d'oeuvre - extension de la crèche municipale "Ilot des enfants"

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71000000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La crèche municipale dispose de 22 places, accolée sur la même parcelle à deux autres bâtiments hébergeant la maison de la petite enfance (MPE) et la crèche familiale. Les 3 structures sont déployées sur une surface dans oeuvre de 573 m<sup>2</sup>. La MPE et la crèche familiale sont appelées à déménager sur d'autres bâtiments appartenant à la ville en septembre 2024. Le projet consiste à étendre la crèche Ilot des Enfants dans les bâtiments voisins libérés. Les surfaces nécessaires devront être installées dans l'enceinte bâtementaire existante de la maison de la petite enfance et de la crèche familiale. La crèche existante est un bâtiment construit dans les années 1990 qui arrive à saturation. Ce projet sera également l'occasion de remettre à plat le fonctionnement interne de l'établissement et de projeter une nouvelle organisation. Une étude pré-opérationnelle à montrer que les surfaces disponibles et la configuration des lieux permettront d'aménager 14 places d'accueil supplémentaires afin d'atteindre un total de 36 places. Les travaux se dérouleront en site occupé avec un public sensible. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est estimée à 716 000 € H.T. soit 859 200 € T.T.C. (Valeur en février 2024). L'ouvrage appartient à la catégorie « Opération de réhabilitation de bâtiment ». La mission de maîtrise d'oeuvre : les études de diagnostic, les études d'avant-projet, les études de projet, l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux, l'examen de la conformité des études d'exécution au projet et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux, la direction de l'exécution des marchés de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier, la coordination Système de Sécurité Incendie et l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Talence

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Une visite obligatoire sur site se déroulera dans les conditions fixées au règlement de la consultation.

**Autres informations complémentaires :** Les services concernés ne sont pas décomposés en tranches et font l'objet d'un marché unique à prix forfaitaire et révisable. Le soumissionnaire est tenu de présenter une proposition correspondant à l'OFFRE DE BASE. La durée d'exécution du marché court à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations jusqu'au terme de l'année de parfait achèvement (soit une estimation de 36 MOIS). Durée minimum de validité des offres : 3 mois  
Financement : budget de la Commune de Talence. Mode de règlement : virement par mandat administratif sous 30 jours. Le candidat doit obligatoirement justifier des qualités suivantes : - architecte(s) membre(s) de l'ordre ou architecte(s) étranger(s) possédant un diplôme équivalent reconnu, pouvant être désigné comme mandataire - Scénographie des espaces - Etudes colorimétriques - Etudes techniques (thermiques, fluides, structures, acoustique) - Economie de la construction Ces qualités seront clairement désignées, soit en interne, soit en partenaire(s) cotraitant (s). En cas de groupement de candidats pour ce marché, le maître d'ouvrage souhaite que ce groupement soit conjoint. Le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage. Le candidat produit à l'appui de sa candidature : - Une lettre de candidature précisant la composition et l'organisation du candidat (candidat unique, cotraitance, sous-traitance ; rôle de chacun) (formulaire DC1 joint au dossier de consultation ou autre). Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Le candidat ne peut présenter, pour le marché, plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Par conséquent, tout opérateur économique peut être co-traitant au sein d'un ou plusieurs groupement(s), s'il n'est pas tout à la fois candidat individuel. - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail (formulaire DC1 joint au dossier de consultation ou autre). Le candidat est invité à compléter les documents suivants, remis gratuitement par le maître d'ouvrage : - le cadre de présentation, pour la présentation du candidat (fichier transmis en format .docx à compléter et à fournir au même format ou dans un format compatible) - les fiches d'identification pour les principaux services fournis par le ou les architecte(s) (fichier transmis en format .pptx à compléter et à fournir au même format ou dans un format compatible). Trois références maximums y sont présentées avec trois illustrations maximums. Le maître d'ouvrage accepte que le candidat présente sa candidature (à titre individuel ou sous-traitance ou co-traitance) sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen électronique au format .xml joint au dossier de consultation (eDUME joint pré-rempli). En cas de cotraitance, un formulaire distinct devra être fourni par chaque opérateur économique participant. Le candidat est autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. L'opérateur économique peut réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables. Le formulaire DC2 (joint au dossier de consultation) peut être utilisé par le candidat. Le maître d'ouvrage accepte tout document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union européenne. Le maître d'ouvrage exige que le candidat joigne une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue qu'il remet. Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve : - qui ont déjà été transmis au maître d'ouvrage lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables - que le maître d'ouvrage peut obtenir directement et gratuitement par le biais d'une base de données ou d'un espace de stockage numérique. Retrait électronique du dossier de consultation et envoi électronique des plis : Pour chaque étape de la procédure de la passation du marché, le candidat et soumissionnaire doit appliquer le même mode de transmission par voie électronique à l'ensemble des échanges avec le maître d'ouvrage. L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction. Les documents de la consultation sont mis à disposition de l'opérateur économique sur le profil d'acheteur <https://demat-ampa.fr> à compter de la publication de l'avis d'appel à la concurrence.

Cette plate-forme de dématérialisation permet notamment de répondre de façon électronique aux consultations. Sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde : - Le soumissionnaire doit transmettre sa réponse par un envoi unique en une seule fois - Si plusieurs réponses sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte par le pouvoir adjudicateur la dernière réponse reçue dans le délai fixé pour la remise des offres. Communications et échanges électroniques d'informations - modification de détail au dossier de consultation par le maître d'ouvrage : Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés à tous les opérateurs économiques (ayant téléchargé le dossier de consultation correspondant en acceptant les conditions d'utilisation de la plate-forme : nom de la personne physique chargée du téléchargement et adresse électronique) par voie électronique, via la plate-forme <https://demat-ampa.fr>, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'un opérateur économique en aient fait la demande par voie électronique, via la plate-forme <https://demat-ampa.fr>, au plus tard le 26/04/2024. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée par la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le soumissionnaire devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Procédure de recours : Instance chargée des procédures de recours et introduction des recours Tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet CS 21490 33063 Bordeaux cedex Tél : +33 556993800 Télécopie : +33 556243903 Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/04/2024**